



Monsieur Mariani  
Député  
Membre de la Commission des Lois  
Assemblée Nationale

Réf: AG.FA/093-2010

objet : travaux préparatifs budget Sécurité Civile à la loi d'orientation - loi de finances 2011

Monsieur le Député,

Pour faire suite au courriel de votre secrétariat de la commission des lois en date du 07 octobre dernier, par lequel vous nous informez de vos difficultés à nous recevoir dans le cadre des travaux en cours sur la loi d'orientation - loi de finances 2011 en matière de sécurité civile, nous tenons tout d'abord à vous faire part de nos regrets.

En effet pour la deuxième année consécutive, nous n'aurons pas la possibilité de défendre nos positions sur la contribution de l'Etat en matière de sécurité civile. Ce constat en dit long sur la place laissée aux organisations syndicales représentatives des sapeurs-pompiers professionnels dans le cadre des travaux de la commission.

Les Collectivités Locales sont aujourd'hui soumises à une pression budgétaire sans précédent depuis la loi de décentralisation. Ces difficultés financières entraînent de lourdes conséquences pour l'ensemble des compétences dont elles ont la charge, y compris celle relative aux Services d'Incendie et de Secours.

Dans ce contexte, nous aurions apprécié aborder avec vous les difficultés auxquelles la plupart des SDIS sont actuellement confrontés. Il s'agit là du maintien de la qualité d'un service public de secours tout entier tourné vers l'urgence. Dans le même temps, nous vous proposons de revenir sur les propositions contenues dans nos précédents courriers et auditions qui à ce jour n'ont pas eu l'honneur de retenir votre attention.

Enfin nous nous permettons une nouvelle fois de solliciter l'Assemblée Nationale, comme nous l'avions fait dans le cadre des travaux de la Mission d'Evaluation et de Contrôle sur le financement des SDIS, pour la mise en place d'une étude objective visant à évaluer les richesses produites grâce aux dépenses évitées par l'intervention des SDIS. Nous réaffirmons que les services publics ne peuvent être appréhendés qu'au travers de leurs coûts sans aucune prise en compte de la valeur de leur action au service de l'ensemble de la population, y compris des plus démunis.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'expression de ma considération.

**Le Président Fédéral André GORETTI**